



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DU
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
AUPRÈS
DE L'UNION EUROPÉENNE

A 38254						
ACTION:			ECHEANCE:			
23.07.2007						
R	A	B	C	D	E	F
G	H	I	J	CP1	CP2	CP3
D2	ASS	01				AAE
			DGA	DGA	DGA	
			D2	EFG	HI	

17.1.51

- 15409

Bruxelles, le 18 juillet 2007

AE

Concerne : Directive 2006/32/CE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre n° 312891 du 15 juin 2007 concernant l'objet repris sous rubrique.

Vous trouverez ci-après les éléments d'information du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

Le 14 mars 2006, le Conseil a adopté la Directive 2006/32/CE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques. Selon l'article 14 de ladite directive, les Etats membres sont appelés à soumettre leur premier plan d'action d'efficacité énergétique à la Commission au plus tard le 30 juin 2007.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur a entamé les travaux pour l'établissement du premier plan d'action luxembourgeois d'efficacité énergétique (PAEE) en juillet 2006. Ainsi, il s'est entouré d'experts internationaux de renommée pour développer et préciser les bases et modèles d'un tel plan. Au cours des travaux, il s'est avéré que le calcul de la consommation énergétique finale ainsi que la détermination de l'objectif indicatif national sont particulièrement compliqués. Ce sont notamment ces travaux qui n'ont pas pu encore être achevés pour l'instant.

DIRECTION D

25.07.2007

CFC	CAA	D1	D2
(D3)	D4	ASS	SECR

1

Suite à l'établissement du plan proprement dit, le Ministère se propose de le soumettre à la discussion des milieux professionnels et de la société civile pour en déceler les modifications et adaptations qui s'imposent. Il est prévu d'organiser cette consultation publique en automne de sorte que le PAEE pourra être envoyé dans sa version définitive pour la fin de l'année à la Commission européenne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma haute considération.



Martine Schommer

Ambassadeur Représentant Permanent

COMMISSION EUROPEENNE

Direction Générale « Energie et Transports »

Monsieur le Directeur Général Matthias RUETE

200, rue de la Loi

B- 1049 BRUXELLES